



**RÈGLEMENT NUMÉRO 321-2020 MODIFIANT
LE PLAN D'URBANISME (RÈGLEMENT NUMÉRO 05-2004)**

ARTICLE 1 PLAN D'AFFECTION

Le plan d'affectation à l'échelle 1:20000 du *plan d'urbanisme (règlement numéro 05-2004)* est modifié par :

1° la modification du tracé de la rue de la Congère;

2° Le remplacement du tracé de la rue projetée de la Petite-Acadie et de la rue projetée perpendiculaire par des tracés de rue.

Ces modifications sont illustrées à l'annexe 1. En cas de contradiction entre l'annexe et le texte, l'annexe prévaut.

ARTICLE 2 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur selon les dispositions de la Loi.

ADOPTÉ À SAINTE-IRÈNE, CE 6 JUILLET 2020

Jérémie Gagnon
Maire

Sophie Bouchard
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

**Règlement numéro 321-2020 - Annexe 1 : Modifications
apportées au plan d'affectation à l'échelle 1:20000**

